

Date de convocation : 23 avril 2026



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 19h30, dans la Salle Lafont, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

Etaient présents, : M. FATACCIOLI Loïc, M. REVERSAT Jean, Mme PEYRARD Corinne, M BRIDIER Bernard, M JOSEPH Xavier, M TALTAVULL Emmanuel, Mme MUSEL Sandrine, M SULTAN Bruno, M LOUIS Nicolas, Mme LAPORTE Sophie, Mme GIRARD Anaïs, Mme CLEMENT Florence, M FOURNIER Quentin, Mme MARTINEZ Gaele, M DEVISE Olivier,

Procuration : Mme NADAL Karine (M. FATACCIOLI Loïc), Mme MAZURE Danielle (Mme PEYRARD Corinne), M JOUJOUX Bernard (olivier DEVISE), Mme CAMACHO Laura (Mme MARTINEZ Gaele),

Absents excusés : Karine NADAL, Danièle MAZURE, Bernad JOUJOUX, Laura CAMACHO

FINANCES : Approbation du compte financier unique

Rapporteur : M Loïc Fataccioli, Maire

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

La commune dispose d'un budget principal sous la nomenclature M57. Compte tenu du succès de l'expérimentation et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 voté en 2027, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

L'exécution globale du budget principal est arrêtée à la somme de 2 643 046.33 € en recettes et 2 630 332.31€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 276 238,37 € en recettes et 2 168 054,94 € en dépenses hors report 002.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 366 807,96 € et les dépenses à 462 277,37 € soit un résultat excédentaire de la section de + 335 646,61 € hors restes à réaliser.

M le Maire présente les grandes masses des réalisations 2025,

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	837 509 03	2 307 131 00	3 144 640 03
	Recettes réalisées (1)	B	366 807 96	2 276 238 37	2 643 046 33
	Restes à réaliser	C	32 140 00	0 00	32 140 00
Dépenses	Autosolais budgétaire totale	D	1 268 625 05	2 424 622 77	3 693 247 82
	Dépenses réalisées (1)	E	462 277 37	2 168 054 94	2 630 332 31
	Restes à réaliser	F	73 902 65	0 00	73 902 65
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-95 469 41	108 183 43	12 714 02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	431 116 02	117 491 77	548 607 79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	335 646 61	225 675 20	561 321 81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-41 762 65	0 00	-41 762 65
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	293 883 96	225 675 20	519 559 16

M le Maire indique que le vote par le Conseil du CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 ;

M le Maire sort de la salle, M Bernard Bridier prend la présidence de l'assemblée, le conseil délibère à l'unanimité (17 pour) et :

- Donne acte de la présentation du CFU 2025 pour le budget principal
- Arrête, pour l'année 2025, le CFU de la commune de Boisseron :
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Corinne PEYRARD

